

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 08 mars 2011

sous la présidence de M. Francis WOLF

Présents: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés: M. FLECK André (pouvoir à Mme Lausecker G.) - M. MULLER Eric (pouvoir à M. Glasser A.)

Absent: M. GLASSER Arnaud

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00. Il salue les élus et le représentant des DNA.

16 élus représentés, 15 élus présents : le quorum est atteint.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Désignation du secrétaire de séance
 2. Approbation du PV de la séance du 08 février 2011
 3. Fixation du tarif des photocopies et du coût de l'envoi d'un fax
 4. Approbation du compte administratif principal 2010
 5. Approbation du compte administratif - service de l'assainissement 2010
 6. Acquisition du bâtiment du SDEA : délibération de principe
- Divers
Communications

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DESIGNE** Mademoiselle Anne CHOLET, secrétaire de la présente séance.

***La délibération est approuvée à l'UNANIMITE
16 voix POUR***

2. Approbation du PV de la séance du 08 février 2011

Le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 08 février 2011.
Aucune remarque n'est formulée.

***Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du
08 février 2011 par 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS : Mme
Lausecker G., M. Fleck A.***

3. Fixation du tarif des photocopies et du coût de l'envoi d'un fax

M. Arnaud GLASSER entre à 20h10

Rapporteur : le Maire

Le Maire rappelle que les derniers tarifs mis en place en 2001 concernaient la reproduction de photocopies en noir et blanc. Il rappelle que depuis janvier 2011 la Commune s'est dotée d'un nouveau copieur couleur. Il est donc nécessaire de fixer le prix de la copie couleur.
Le Maire propose aux élus de reconduire les tarifs fixés en 2001 pour les copies en noir et blanc et de décider des tarifs relatifs aux copies couleur.

Il rappelle que la loi d'accès aux documents administratifs du 17 juillet 1978 a prévu la possibilité de facturer les frais de reproduction de documents administratifs aux demandeurs et que l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 indique les limites tarifaires suivantes :

- 0,18 € par page de format A4 en impression noir et blanc
- 1,83 € pour une disquette
- 2,75 € pour un cédérom

Le Maire propose les tarifs suivants :

Photocopie Couleur A4	0,25 €	afin d'être dissuasif et parce qu'au niveau du prestataire le coût de la couleur (0,045 €) est 10 fois plus élevé que celui de la copie noir et blanc (0,0045 €)
Photocopie Couleur recto-verso A4	0,50 €	
Photocopie Couleur A3	0,50 €	
Photocopie Couleur recto-verso A3	1,00 €	
Envoi d'un fax	0,50 €	

A la demande de Mme Heitz, le Maire précise que les copies de documents administratifs (un acte de naissance) ne sont pas facturées. Par contre dans le cas d'une recherche généalogique, les copies de registres sont payantes. Mme Schneider indique qu'en 2010, la régie des photocopies a encaissé 214,10 €.

A la demande de Mme Lausecker, le Maire précise que la loi n'a pas fixé de montant maximum pour les copies couleur.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire rappelle aux élus la délibération du 14 décembre 2010 relative à l'acquisition d'un photocopieur couleur.

Il informe les élus de la nécessité de fixer le tarif à appliquer aux administrés qui font la demande d'une photocopie en couleur.

Il rappelle les tarifs fixés par délibération du 12 novembre 2001 toujours en vigueur à ce jour :

Photocopie N&B A4	0,15 €
Photocopie N&B recto-verso A4	0,30 €
Photocopie N&B A3	0,30 €
Photocopie N&B recto-verso A3	0,50 €

Aucun tarif n'a été fixé pour l'envoi de fax.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DECIDE** de fixer les tarifs à compter de la présente délibération comme suit :

Photocopie N&B A4	0,15 €	2001
Photocopie N&B recto-verso A4	0,30 €	2001
Photocopie N&B A3	0,30 €	2001
Photocopie N&B recto-verso A3	0,50 €	2001
Photocopie Couleur A4	0,25 €	Nouveau
Photocopie Couleur recto-verso A4	0,50 €	Nouveau
Photocopie Couleur A3	0,50 €	Nouveau
Photocopie Couleur recto-verso A3	1,00 €	Nouveau
Envoi d'un fax	0,50 €	Nouveau

***La délibération est approuvée à l'UNANIMITE
18 voix POUR***

4. Approbation du compte administratif principal 2010

Rapporteur : Mme Schneider

En introduction, Mme Schneider rappelle aux élus qu'à l'appui de l'invitation qui leur a été adressée, les comptes administratifs 2010 du budget principal et du service de l'assainissement ont été joints.

Elle indique qu'entre temps une rectification d'un montant de 67 centimes a été apportée pour laquelle elle n'a pas jugé utile de rééditer les documents des élus.

Par ailleurs, elle informe les élus que la Commission des Finances s'est réunie lundi 28 février à 20h00 afin d'examiner les comptes administratifs 2010 du budget principal et du budget annexe du service de l'assainissement.

Elle précise que la commission a émis un avis favorable à l'approbation des comptes 2010.

Mme Schneider donne lecture des dépenses de fonctionnement du compte administratif 2010 du budget principal.

Mme Schneider précise que l'article 60632 « Fournitures de petit équipement » comprend les dépenses d'acquisition de silosacs.

L'article 6065 est nouveau. Il comprend les dépenses d'acquisition de livres de Noël 2009 offerts aux élèves de la Maternelle.

Mme Schneider détaille l'article 6132 :

914,80 € pour la location du hangar pour stocker le matériel de la commune

670 € pour la location du foyer Saint Maurice car la salle socio-éducative était en travaux, pour les soirées de l'Elsasser Öwe et du Novemberlicht.

Concernant l'article 61521, Mme Schneider précise le montant de la dépense la plus élevée: 9 064 € pour les exhumations de tombes réalisées par la société Rivaud.

L'article 61558 comprend les dépenses relatives à la réfection des vitrines de la mairie pour un montant de 2 273 € (montant pris en charge par l'assurance).

Mme Schneider indique que les primes versées aux assurances (article 616) ont augmenté du fait de la prise en charge de nouveaux biens.

L'article 617 comprend les études de comptage du trafic et de mesures acoustiques sur la RD421.

L'article 6184 concerne une partie de la formation à la conduite poids lourds pour l'un des agents techniques.

L'article 6237 comprend les dépenses relatives à l'édition du bulletin municipal 2009 (5 669,57 €) et des tirages photos (178,80 €).

Mme Schneider détaille l'article 6251 :

147 € pour la sortie des écoliers à Vimbuch dans le cadre du jumelage

315 € pour la sortie de l'Harmonie Saint Maurice à Buhl

355 € pour la sortie des aînés à Vimbuch

Mme Schneider précise pour l'article 62878 « Remboursements à d'autres organismes » que la Communauté de Communes de la Région de Brumath a émis des factures correspondant aux frais de fonctionnement des bâtiments à usage mixte pour l'année 2008 et 2009.

Pour l'article 6413, Mme Schneider précise que le personnel non titulaire correspond au remplacement pour congés de maternité de l'un des agents et à l'embauche des personnes qui ont effectué le recensement.

Les autres emplois d'insertion (article 64168) correspondent aux emplois « passerelle ».

L'article 6455 comprend les dépenses d'assurance du personnel.

A la demande de Mme Heitz, Mme Schneider indique que l'article 6454 a été sous-évalué : les cotisations dues à l'Assedic pour les emplois « passerelle » étaient à prévoir en totalité.

Mme Schneider précise que l'article 6456 comprend le paiement en double du supplément familial. C'est une erreur qui a été rectifiée par un remboursement d'un montant de 1 565 € en recette de fonctionnement.

Mme Schneider détaille l'article 6714 « bourses et prix » : les récompenses remises lors de la cérémonie des Maisons fleuries et les plantes offertes à cette occasion sont désormais imputées à cet article et non plus à l'article 6068 (Fleurs).

Il faut tenir compte du budget global (article 6714 + article 6068) : 8 400 € prévus et 8 388,52 € réalisés.

L'article 678 comprend les cotisations affectées à la chasse et l'indemnité d'éviction agricole de l'Earl Burg.

L'article 675 concerne la cession de la tondeuse Kubota.

Mme Schneider donne lecture des recettes de fonctionnement du compte administratif 2010 du budget principal.

Concernant l'article 70311, Mme Schneider rappelle qu'en 2009 la recette était de 2 199 €. L'année 2010 a été exceptionnelle.

Mme Schneider précise que l'article 7318 est la compensation relais de la taxe professionnelle et que l'article 74718 comprend pour l'essentiel la dotation forfaitaire pour le recensement.

L'article 6459 est le remboursement du double paiement du supplément familial.

A la demande de Mme Heitz, Mme Schneider indique que les chiffres ne nous ont pas encore été notifiés concernant les dotations et autres compensations de taxe professionnelle notamment.

A la demande de M. Ammann, le Maire précise que le cimetière israélite appartient au Consistoire israélite qui en assure la gestion. L'entretien du terrain est à la charge de la commune.

Mme Schneider précise qu'un tiers des recettes des concessions du cimetière est versé au CCAS.

A ce propos, le Maire informe les élus de l'obligation de fixer des horaires de fermeture et d'ouverture pour l'accès au cimetière. Il précise qu'il en discutera avec les membres du Conseil de Fabrique afin de trouver une solution de fonctionnement.

Mme Schneider précise que le montant des dépenses imprévues voté en mars 2010 a permis le paiement des dépenses suivantes :

- article 62878 : 5 850 € transférés pour le remboursement de frais à la Communauté de Communes de la Région de Brumath

- article 617 : 2 100 € transférés pour les études réalisées sur la RD421

- article 6257 : 2 500 € transférés pour des frais de réception

- article 6251 : 317 € transférés pour un déplacement

Soit un total de 10 767 € prélevés sur l'article des dépenses imprévues par le biais de certificats administratifs.

Mme Schneider donne lecture des dépenses d'investissement du compte administratif 2010 du budget principal.

L'article 202 concerne des frais pour l'élaboration du PLU.

L'article 2031 comprend l'étude réalisée par la société Socotec pour le diagnostic de l'accès des bâtiments communaux aux personnes handicapées.

Mme Schneider indique que l'étude est imputée en section de fonctionnement ou d'investissement suivant qu'elle est suivie de travaux ou non.

L'article 2111 est relatif à l'acquisition de terrains de M. Keith et de M. Schneider.

Les agencements de l'article 2128 sont principalement les travaux d'aménagement du rond point à l'entrée du village.

L'article 21311 correspond à l'aménagement de la cuisine à la mairie.

L'article 21318 comprend le solde de l'aménagement de la salle socio-éducative, l'étude acoustique de la Synagogue et le remplacement de la porte du logement de la rue des Juifs.

L'article 2135 correspond aux travaux de réfection des cours d'écoles.

L'article 2151 correspond au solde des travaux de voirie de la rue du Moulin.

L'acquisition de la tondeuse est imputée à l'article 2182.

L'article 2183 comprend uniquement les frais relatifs au site Internet de la Commune.

L'article 2188 correspond principalement à l'acquisition de bâches pour le chapiteau.

Mme Schneider donne lecture des recettes d'investissement du compte administratif 2010 du budget principal.

Aucune question n'est posée.

M. le Maire se retire de la séance pour le vote du compte administratif principal 2010.

Après lecture de l'excédent global (313 694,03 €), Mme Schneider précise qu'il conviendrait d'affecter une partie de l'excédent en recettes de fonctionnement et le reste en recettes d'investissement.

M. le Maire se retire de la séance pour le vote du compte administratif principal 2010.

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne Mme Béatrice SCHNEIDER, Adjointe au Maire, comme présidente de séance.

L'assemblée, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 ce jour arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	€ 573 607,95
Recettes	€ 765 930,53
Excédent	€192 322,58

Section d'Investissement

Dépenses	€ 356 449,62
Recettes	€ 477 821,07
Excédent	€ 121 371,45

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES **313 694,03 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif présente un excédent dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2010 présenté et arrêté comme ci-dessus.

DECIDE :

↳ de l'affectation à l'article 1068 du budget 2011 du montant de 152 322,58 €,

↳ de reporter en excédent de fonctionnement au compte 002 du budget 2011 la somme 40 000 €.

La délibération est approuvée par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS : Mme Lausecker G, M. Fleck A.

5. Approbation du compte administratif - service de l'assainissement 2010

Rapporteur : Mme Schneider

Mme Schneider donne lecture des dépenses d'exploitation du compte administratif 2010 du budget annexe du service de l'assainissement.

L'article 658 correspond à la contribution versée au SICTEU.

Aucune question n'est posée.

Mme Schneider donne lecture des recettes d'exploitation du compte administratif 2009 du budget annexe du service de l'assainissement.

L'article 70611 comprend un semestre d'encaissement des redevances d'assainissement au lieu de deux.

Mme Schneider rappelle qu'en 2009 trois semestres avaient été encaissés.

Le Maire précise qu'il a déjà demandé des explications auprès du SDEA. La réponse est attendue.

Mme Schneider donne lecture des dépenses d'investissement du compte administratif 2010 du budget annexe du service de l'assainissement.

L'article 21532 comprend des réfections de tampons d'assainissement.

L'article 2154 correspond à l'acquisition d'un poteau d'incendie.

Aucune question n'est posée.

Mme Schneider donne lecture des recettes d'investissement du compte administratif 2010 du budget annexe du service de l'assainissement.

Aucune question n'est posée.

M. le Maire se retire de la séance pour le vote du compte administratif 2010 du service de l'assainissement.

Après lecture de l'excédent global (104 722,24 €), Mme Schneider précise qu'il conviendrait de reporter le déficit de fonctionnement en 2011 et de maintenir en investissement l'excédent d'investissement.

M. le Maire se retire de la séance pour le vote du compte administratif 2010 du service de l'assainissement.

Pour délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le Conseil Municipal désigne Mme Béatrice SCHNEIDER, Adjointe au Maire, comme présidente de séance.

L'assemblée, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 ce jour arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	€ 159 414,02
Recettes	€ 126 980,60
Déficit	€ 32 433,42

Section d'Investissement

Dépenses	€ 26 463,12
Recettes	€ 163 618,78
Excédent	€ 137 155,66

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES **104 722,24 €**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif présente un déficit dans la section de fonctionnement et un excédent dans la section d'investissement,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2010 présenté et arrêté comme ci-dessus,

DECIDE :

↳ de reporter le déficit de fonctionnement au compte 002 du budget 2011 pour un montant de 32 433,42 €

↳ de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 du budget 2011 pour un montant de 137 155,66 €

La délibération est approuvée par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS : Mme Lausecker G, M. Fleck A.

6. Acquisition du bâtiment du SDEA : délibération de principe

Rapporteur : le Maire

Le Maire rappelle que les élus avaient déjà discuté de ce projet d'acquisition en janvier 2011.

Il présente aux élus le plan du terrain et du bâtiment transmis par le SDEA.

Il précise qu'en grande partie les frais d'installation d'une clôture seront à la charge du SDEA.

La transaction financière n'aura lieu qu'une fois les locaux libérés par le SDEA c'est-à-dire dans environ un an.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Le Maire rappelle aux élus leur débat lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 janvier 2011 dont le sujet était le devenir du bâtiment du SDEA.

Il rappelle la proposition chiffrée établie par le SDEA : 60 000 € représentant l'estimation du service des domaines auquel serait soustrait un montant de 15 000 € correspondant aux frais de démolition d'une partie du hangar.

Le Maire sollicite l'avis des élus sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DECIDE** d'acquérir le bâtiment du SDEA situé sur la section 33 comme indiqué sur le plan annexé à la présente,

► **FIXE** le prix de l'acquisition à la somme totale de 45 000 €,

► **AUTORISE** le Maire à signer la promesse de vente correspondante et tous documents nécessaires à l'acquisition du bien.

La délibération est approuvée par 15 voix POUR, 2 voix CONTRE : M. Kuhn J., M. Scherer M. et 1 ABSTENTION : Mme Jaeck E.

Divers

- Elsasser Öwe: Mme Munchenbach-Keller indique qu'il n'y a plus de place disponible pour le spectacle. Elle précise que Mme Fuchs s'occupe de la partie artistique. Elle sollicite les élus pour la préparation de la salle le samedi 19 mars après-midi et pour le rangement.
- Soirée de récompenses des maisons fleuries : M. Kuhn rappelle que la soirée a lieu vendredi 11 mars à 20h00.
- Nettoyage de Printemps : M. Kuhn rappelle aux élus qu'il faut s'inscrire pour participer au nettoyage de Printemps qui a lieu samedi 26 mars. Il sollicite les élus pour nettoyer la salle socio-éducative après le déjeuner.
- Curage de fossés : M. Kuhn informe les élus de la demande de M. Charles Ohl pour le curage du ruisseau « Straenggraben ». Le Maire rappelle que le curage des ruisseaux est strictement interdit et en explique les raisons.
Il rappelle le coût de la société Berest pour la maîtrise d'œuvre des travaux de curage de certains fossés: 10 000 €. Ceci signifie que les travaux peuvent s'élever à 150 000 € et le Maire précise que le délai de réalisation de ce type de travaux est de 2 ans car la Loi sur l'Eau est très contraignante et demande une enquête publique.
Le Maire indique que le projet de nettoyage sera discuté avec la Communauté de Communes de la Région de Brumath qui a la compétence de l'entretien des cours d'eau.
- Travaux de la rue du Moulin : Le Maire informe les élus du démarrage des travaux. Il indique qu'il y a eu un léger problème avec le percement d'une pile du pont de la rue du Rail.
A ce propos, M. Glasser informe les élus que des véhicules en provenance de Waltenheim prennent en raccourci la bande de terre située entre la propriété de M. Marchal et le stade de l'USM. Le Maire indique que des barrières seront mises en place.
- Potelet : A la demande de Mme Heitz, M. Bieth indique que les potelets seront mis en place par la Communauté de Communes de la Région de Brumath au cours de la deuxième quinzaine du mois d'avril.
- Route de Haguenau: Le Maire informe les élus de la réunion du 21 mars 2011 à 20h00 en mairie : un projet de réfection sera présenté aux riverains.
- Rue des Roses : A la demande de M. Kuhn, M. Bieth rappelle que la réfection et l'aménagement de la rue de Roses est prévu en 2012.
- Contrat de Territoire : Le Maire rappelle la date de la réunion avec la Communauté de Communes de la Région de Brumath concernant le projet de territoire le 15 mars à 20h00 en mairie. Les élus sont sollicités pour y participer activement.
- Remembrement : Le Maire informe les élus de la réunion au sujet de l'aménagement foncier du 15 mars à 17h00.
- Lutte contre les coulées d'eaux boueuses : Le Maire informe les élus de la réunion du 16 mars à 14h00 en mairie avec le monde agricole pour présenter les aménagements à réaliser pour pallier aux coulées de boues à l'entrée du village rue des Cèllets, rue des Bleuets....
- Ramassage des ordures ménagères : Le Maire informe les élus de la réunion du 21 mars à 19h00 en mairie avec les habitants concernés par le problème de ramassage des ordures ménagères par SITA Alsace.
- OMS : Le Maire rappelle la réunion du 24 mars 2011 à 19h00 au Club Canin.
- Les aires de remplissage des pulvérisateurs agricoles : Le Maire informe les élus d'une réunion le 29 mars à 19h30 en mairie au sujet du projet de réalisation par l'Association Foncière d'une aire de remplissage et de nettoyage des matériaux agricoles utilisés pour la pulvérisation de pesticides. L'idée serait que la Commune porte le projet et que l'Association Foncière rembourse l'investissement.
La date de la réunion reste à confirmer.
- Conseil d'écoles : Le Maire informe les élus de la réunion du 18 mars à 18h00.
- PCS-DICRIM : Le Maire informe les élus concernés de la réunion du Plan de Sauvegarde Communal le 06 avril à 20h00.
- Carnaval : M. Gwiss informe les élus du défilé du carnaval organisé par l'AGF samedi 12 mars. La Protection Civile se charge de la sécurité.
- Travaux acoustiques de la Synagogue : A la demande de M. Gwiss, le Maire indique que les travaux devraient être réalisés lors des congés scolaires du mois d'avril.
- Prix d'Arrondissement pour le fleurissement : Le Maire informe les élus que la cérémonie aura lieu le 12 mai à 19h00 à la salle polyvalente de Geudertheim.

Communications

- Tableau récapitulatif des dépenses
- Tableau récapitulatif des permis de construire et déclarations préalables

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Séance levée à 22h00

Pour copie conforme

Le Maire,

Francis WOLF

Les signatures des membres présents suivent :

Francis WOLF Maire	Alain BIETH 1 ^{er} Adjoint	M. Gérard MITTELHAEUSER 2 ^{ème} Adjoint	Mme Béatrice SCHNEIDER 3 ^{ème} Adjointe	M. Jeannot KLEIN 4 ^{ème} Adjoint
Joseph AMMANN Conseiller Municipal	ABSENT André FLECK Conseiller Municipal	ABSENT Arnaud GLASSER Conseiller Municipal	Jean-Luc GWISS Conseiller Municipal	Simone HARTER Conseillère Municipale
Christine HEITZ Conseillère Municipale	Elisabeth JAECK Conseillère Municipale	Joseph KUHN Conseiller Municipal	Geneviève LAUSECKER Conseillère Municipale	Bernadette MATHERN Conseillère Municipale
ABSENT Eric MULLER Conseiller Municipal	Marie-Louise MUNCHENBACH- KELLER Conseillère Municipale	Maurice SCHERER Conseiller Municipal		